

Les synthèses de l'Auran

COMMENT LES PLATEFORMES INTÈGRENT-ELLES L'ÉCONOMIE NANTAISE ?

La plateforme numérique est ce modèle qui facilite le développement de l'économie collaborative, tout comme il peut détruire les espoirs portés par cette dynamique du partage.

Facebook a été lancé en 2004. La plateforme compte aujourd'hui plus de 2 milliards d'utilisateurs dans le monde. Blablacar, créé en France en 2006, rassemble 450 salariés et réalise plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. La société nantaise iAdvize, qui a annoncé fin octobre une levée de fonds de 32 millions d'euros, mise sur le développement de sa plateforme ibbü dédiée au conseil sur les sites marchands. Le tourisme, la culture, le transport, la restauration... tous les secteurs se retrouvent concernés par le phénomène des plateformes numériques.

Les pratiques de la multitude d'utilisateurs des plateformes impactent le fonctionnement de la ville. La métropole nantaise doit être en capacité d'intégrer ces nouveaux modèles dans l'action publique locale. Les plateformes numériques sont-elles des entreprises comme les autres ? Comment participent-elles au développement de la métropole nantaise ? Pourquoi et comment tenir compte de ces nouveaux modèles dans le développement local ?

Chiffres clés

20 %

des start-up nantaises se développent sur un modèle de plateforme de mise en relation entre offre et demande.

70 %

de la hausse des créations d'entreprises entre 2015 et 2016, à Nantes Métropole est dûe aux activités des livreurs à vélo et des Véhicules de Transport avec Chauffeur (VTC) réalisées via les plateformes (Uber, Deliveroo, Foodora...).

7 %

c'est la part des nuitées touristiques attribuées à la plateforme Airbnb entre août et décembre 2016 à Nantes Métropole.

29 %

des touristes ont consulté la plateforme booking.com pour préparer leur séjour à Nantes Métropole en 2015.

200

chauffeurs de VTC exercent aujourd'hui sur la métropole nantaise. C'est plus que le nombre de licences de taxi actives sur les communes de l'agglomération.

QUI SONT CES NOUVELLES « PLACES DE MARCHÉ » VIRTUELLES ?

La plateforme désigne tout service numérique de mise en relation entre une offre et une demande, émanant de particuliers ou de professionnels. Longtemps associées à l'économie collaborative, la multiplication et la diversité des modèles sur lesquels se développent les plateformes numériques a conduit le législateur à mieux les caractériser.

UNE FONCTION : LA MISE EN RELATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

En 2016, le rapport Terrasse¹ a abouti à une définition des plateformes :

« Est qualifiée d'opérateur de plateforme en ligne toute personne physique ou morale proposant, à titre professionnel, de manière rémunérée ou non, un service de communication au public en ligne reposant sur :

- Le classement ou le référencement, au moyen d'algorithmes informatiques, de contenus, de biens ou de services proposés ou mis en ligne par des tiers ;
- La mise en relation de plusieurs parties en vue de la vente d'un bien, de la fourniture d'un service ou de l'échange ou du partage d'un contenu, d'un bien ou d'un service²».

Tous les types de plateformes numériques, dans leur grande diversité, sont concernés par cette définition : les marketplaces³, les sites comparateurs⁴ ainsi que toutes les plateformes d'intermédiation dites « collaboratives » qu'elles relaient les offres et les demandes de particuliers ou bien de professionnels⁵.

Si les plateformes se caractérisent toutes par un service d'intermédiation, elles diffèrent dans leurs modèles économiques. Certaines s'appuient sur des commissions prises sur les échanges réalisés (Blablacar, Uber), d'autres sur les recettes publicitaires (leboncoin), la revente de produits et de services complémentaires payants (Facebook, Amazon pro), les abonnements ou encore les services payants pour les entreprises (Monster.fr).

1 Rapport du député Pascal Terrasse portant sur le développement de l'économie collaborative, remis au Premier Ministre en février 2016
2 article L-111-7 du code de la consommation
3 Amazon, Cdiscount, GooglePlay et AppStore ...
4 Kayak, Trivago...
5 Uber, Airbnb, leboncoin, Blablacar...

UNE CONDITION : RASSEMBLER RAPIDEMENT LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ D'USAGERS

Le modèle des plateformes repose sur un mode opératoire visant à être le premier, à constituer une communauté d'utilisateurs conséquente et à la fidéliser. Plus la demande et l'offre sont denses, plus le service de mise en relation que propose la plateforme devient efficace. Une fois la technologie développée, le coût marginal de production est quasi nul⁶. Ce modèle devient particulièrement attractif du point de vue des entrepreneurs et des investisseurs.

Le revers de la médaille, c'est que le développement des plateformes mène à la concentration des marchés : « Winner takes all »⁷. Nombreuses sont les start-up qui ont dû baisser les bras en cours de route⁸. Les secteurs déjà concernés par la plateformes s'organisent aujourd'hui autour d'oligopoles, voire de monopoles⁹. Le lancement d'une plateforme implique des investissements colossaux en communication et en développement commercial¹⁰. Toujours en plein développement, les plateformes qui enregistrent aujourd'hui des bénéfices se font rares. Uber réalise en 2016 un chiffre d'affaires de 6,5 milliards de dollars mais aussi une perte nette de 2,8 milliards de dollars.

6 Le coût marginal de production est le coût de production d'une unité supplémentaire, donc ici d'une mise en relation offre/demande supplémentaire.
7 Le gagnant emporte tout.
8 La société de livraison de repas à vélo, Take Eat Easy, a notamment du mettre la clef sous la porte en 2016 en laissant derrière elle plus d'une centaine de coursiers indépendants à Nantes.
9 Uber sur les Véhicules de Transport avec Chauffeur (VTC), Deliveroo- Foodora-Uber sur la livraison de restauration à domicile, Spotify-Deezer-Google-Apple sur les contenus musicaux...
10 subventions aux chauffeurs Uber et offres promotionnelles aux usagers.



L'USAGE PLUTÔT QUE LA PROPRIÉTÉ : L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Louer ponctuellement la voiture du voisin plutôt que d'en acheter une, c'est ce que proposent plusieurs plateformes telles que *Drivy* ou *OuiCar*. L'usage prend le pas sur la propriété et permet une meilleure allocation des ressources.

LE RÉEMPLOI, LE CYCLE DE VIE ET LES CIRCUITS COURTS : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Ruche qui dit Oui ou encore *Vite mon marché* proposent la mise en relation entre producteurs et consommateurs locaux de produits alimentaires. La proximité et l'allongement de la durée de vie des produits sont au cœur de l'économie circulaire.

LA RELATION DE PAIR À PAIR : L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE

L'économie collaborative véhicule des principes de partage, de mutualisation et de coproduction. Elle recouvre les échanges entre particuliers, à la fois producteurs et consommateurs de biens et services. C'est par exemple le cas du service proposé sur *Blablacar* qui permet de diviser les frais d'un trajet en voiture entre plusieurs particuliers.

POURQUOI EN PARLE-T-ON TELLEMENT ?

Les usagers des plateformes sont des consommateurs, des producteurs, des entrepreneurs ou des particuliers, et même parfois un peu tout à la fois. Le modèle traditionnel du « business to consumer » devient tout d'un coup périmé.

● PARCE QUE LA RICHESSE CRÉÉE ÉCHAPPE EN PARTIE A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les principales plateformes sont aujourd'hui majoritairement américaines. Leurs sièges européens sont généralement localisés en Irlande ou en Angleterre pour des raisons de fiscalité. La part de la valeur créée sur le sol national est bien difficile à évaluer. L'État français, qui réclamait un redressement fiscal de plus d'un milliard d'euros à Google, a d'ailleurs été récemment mis en échec.

Et aujourd'hui ? Le sujet de l'impôt sur les sociétés numériques est toujours au point mort et les négociations entre les géants du web et les états se font dans la plus grande discrétion.

● PARCE QU'ELLES EXERCENT UNE INFLUENCE SUR LE CHOIX DES CONSOMMATEURS

Les plateformes font aujourd'hui office de prescripteurs dans de nombreux secteurs. Qui n'a jamais porté attention aux notes et commentaires donnés par d'autres utilisateurs à un restaurant ? Une mauvaise appréciation sur une plateforme peut avoir un impact considérable sur l'activité d'une entreprise.

Et aujourd'hui ? Les plateformes sont désormais tenues d'informer les consommateurs sur « les modalités de référencement, de classement et de déréférencement des contenus, des biens ou des services » auxquels elles permettent d'accéder.

● PARCE QUE MONSIEUR TOUT LE MONDE EST DEvenu PRODUCTEUR

Entre complément de revenu et activité à temps plein non déclarée, les plateformes ont massifié le phénomène du particulier producteur. Les professionnels dénoncent une concurrence déloyale avec des particuliers qui ne supportent pas les mêmes charges qu'eux.

Et aujourd'hui ? Les revenus tirés d'un partage de frais, d'une co-consommation sans but lucratif, ne sont pas imposables. En dehors de ce cas, tous les revenus tirés des plateformes collaboratives par les particuliers sont soumis à l'impôt et seront déclarés automatiquement en 2019. Les particuliers proposant des services ainsi que ceux qui réalisent des chiffres

d'affaires annuels supérieurs à 7 846 euros pour la location de biens (voiture, outils...), et de 23 000 euros pour la location de logements meublés, doivent obligatoirement s'acquitter des cotisations sociales.

● PARCE QUE LES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES DÉFILENT DANS LA RUE

Le service initialement lancé en France par la société Uber permettait aux particuliers d'exercer l'activité de taxi. Cette pratique a été interdite et Uber a donc du proposer une offre en lien avec des professionnels déclarés. Les particuliers sont amenés à se professionnaliser et les professionnels à se vendre sur les plateformes. On voit en effet les entrepreneurs individuels affluer sur les plateformes car ils y trouvent une demande conséquente. Sans être légalement responsables des prestations réalisées, les plateformes peuvent déterminer les conditions de l'échange (prix, commission...). L'association plateforme/prestataire pose les questions d'une trop forte relation de dépendance économique et de la généralisation du travail à la tâche.

Et aujourd'hui ? Les travailleurs indépendants, non salariés, bénéficieront à partir du 1^{er} janvier 2018 d'une contribution des plateformes à leur protection sociale s'ils réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 13 % du plafond annuel de la sécurité sociale. Cette participation sera néanmoins conditionnée au fait que la plateforme détermine effectivement les caractéristiques de la prestation et son prix.

● PARCE QUE CES NOUVEAUX MODÈLES CRÉENT DES DISTORSIONS SECTORIELLES

L'arrivée des plateformes dans des secteurs tels que les transports et le tourisme suscite l'inquiétude des acteurs historiques. On se souvient notamment des manifestations des taxis vis à vis du service Uber ou encore de la gronde des hôteliers face à Airbnb.

Et aujourd'hui ? Certains secteurs font l'objet d'une régulation au cas par cas. Dans le secteur touristique, un décret d'avril 2017 permet aux villes de plus de 200 000 habitants de contraindre les particuliers, loueurs de logements, à se déclarer en mairie. Dans le secteur de transport de passagers, après les taxis ce sont désormais les chauffeurs de VTC qui font entendre leur voix pour une meilleure reconnaissance de leur activité.

QUEL REGARD À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE NANTAISE ?

Les plateformes numériques ont la capacité de toucher un très grand nombre d'utilisateurs sans pour autant être présentes dans les territoires sur lesquels elles déploient leurs activités. On peut distinguer différentes formes de présence des plateformes à l'échelle locale :

- ❶ plateformes actives localement du seul fait de leurs utilisateurs-particuliers (Airbnb...) ou de prestataires et de partenaires professionnels (services de conciergerie...)
- ❷ plateformes ayant installé sur place des équipes de salariés dédiées au marché local (Leboncoin, Uber, Foodora...)
- ❸ plateformes ayant créé un établissement sur le territoire (Lafourchette)
- ❹ plateformes ayant leur siège social sur le territoire (ShareMySea, Allovoisins, Ibbü by iAdvize...)

Dans tous les cas, l'activité de ces plateformes impacte l'économie locale à plusieurs niveaux : emploi, pouvoir d'achat et tissu économique local.



❶ PLATEFORMES ET CRÉATION D'EMPLOIS SUR LE TERRITOIRE NANTAIS

Peu d'emplois directs générés par les plateformes extérieures au territoire

Les plateformes extérieures au territoire et qui comptent des salariés sur place sont rares. Il s'agit en majorité d'équipes dédiées au marché local (community managers, commerciaux...). Le détachement de salariés sur la métropole nantaise permet aussi à ces entreprises de couvrir le grand Ouest. De façon plus anecdotique, on trouve aussi des équipes délocalisées avec des fonctions spécifiques (conception, développement...). Les plateformes qui créent des liens avec des prestataires ou des partenaires locaux, sont les plus susceptibles de déployer des salariés sur le terrain. C'est notamment le cas du site Leboncoin sur son volet emploi, des plateformes Uber, Deliveroo et Foodora, ou encore de l'équipe R&D de Lafourchette. La forte visibilité de ces sociétés est à nuancer et à mettre en regard de leur très faible poids dans les 22 000 emplois salariés privés que compte le secteur numérique à Nantes Métropole¹¹.

La Nantes Tech résolument tournée vers le modèle des plateformes

Plus de 20 % des 250 start-up nantaises se développent sur un modèle de plateforme. Elles représentent aujourd'hui environ 250 emplois et se débattent dans un fort contexte concurrentiel. EP, avec sa plateforme izigloo, Allovoisins et Ibbü par iAdvize sont aujourd'hui les « têtes de gondole » nantaises. D'autres start-up locales se positionnent en sur-traitants des plateformes. Leur activité consiste à s'appuyer sur les plateformes existantes pour proposer de nouveaux développements (applications Facebook, services de conciergerie Airbnb...). C'est par exemple le cas de Guest Suite qui propose un outil de gestion de la e-réputation des acteurs du tourisme sur les principales plateformes du web.

Des créations d'entreprises gonflées par les travailleurs des plateformes

En complément de l'emploi salarié direct, il faut aussi prendre en compte tous les professionnels indépendants qui s'appuient sur les plateformes pour exercer leur activité : prestataires et travailleurs des plateformes. Les créations d'établissements sont passées de 6 429 à 6 959 à Nantes Métropole entre 2015 et 2016. Cela représente une hausse des créations de 8 % alors qu'elle est de 1 % en moyenne

¹¹ Auran, l'économie numérique nantaise, septembre 2017

annuelle depuis 2009. Cette augmentation se concentre à 70 % sur les activités les plus exercées par les travailleurs des plateformes : coursier à vélo et VTC. On compte aujourd'hui près de 200 VTC et 500 coursiers à vélo sur la métropole nantaise. La qualité de ces emplois, voire leur légalité, est néanmoins régulièrement interrogée¹².

Un effet de filière qui reste à mesurer

Le développement des plateformes peut aussi avoir un effet d'entraînement sur d'autres activités. Si on prend l'exemple des VTC, on pense notamment aux écoles de formation et centres d'examen, aux sociétés de location de voitures, aux assureurs et mécaniciens. En 2017, Airbnb déclare avoir attiré 96 000 voyageurs à Nantes sur une année et donc avoir engendré des dépenses chez les commerçants nantais. L'ampleur de ce phénomène semble limitée soit par la taille du marché, soit par le fait que l'on assiste parfois plus à une réorganisation des filières existantes plutôt qu'à leur développement.

PLATEFORMES ET TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

L'amélioration du pouvoir d'achat des nantais : mutualisation et compléments de revenu

Les plateformes dopent la consommation. Les consommateurs ont la possibilité d'accéder à des biens et services par le biais d'un échange, d'un prêt, d'une location, mais aussi de partager les coûts d'un trajet en voiture ou d'une sortie en mer. Les plateformes permettent aussi aux particuliers d'avoir des compléments de revenu en proposant leurs propres biens et services. Airbnb estime à 1 300 euros le revenu annuel moyen d'un hôte à Nantes.

Une vitrine à entretenir pour les entrepreneurs et les professionnels

29 % des touristes à Nantes Métropole sont passés par la plateforme booking.com pour préparer leur séjour en 2015¹³. Les plateformes deviennent des intermédiaires incontournables. Les bonnes comme les mauvaises évaluations sur ces sites parcourus

par des millions de consommateurs peuvent avoir des impacts importants sur l'activité des entreprises locales. Le risque est de devenir totalement invisible d'une partie de la clientèle, faute d'être référencé. Les plateformes peuvent aussi changer de modèle au cours de leur développement et instaurer des commissions sur les échanges, ou rendre payant l'accès au service pour les professionnels.

Les acteurs historiques face à une concurrence d'un nouveau genre

Les plateformes sont régulièrement accusées d'organiser une concurrence déloyale entre particuliers et professionnels. C'est par exemple le cas dans le secteur touristique. La plateforme Airbnb représente 7 % des nuitées touristiques enregistrées à Nantes Métropole entre août et décembre 2016. Le phénomène s'accélère puisque l'INSEE estime que la fréquentation des logements touristiques proposés sur les plateformes a augmenté de 30 % en France entre 2015 et 2016. Les logements proposés par les particuliers participent peut-être à l'augmentation de la capacité d'accueil de la métropole nantaise, mais ils peuvent aussi détourner les consommateurs de l'offre traditionnelle (hôtels, agences immobilières...).

Nouvelle offre et développement du volume d'affaires des entrepreneurs nantais

La ville de Nantes a été pendant des années sous-dotée en offre de taxis. Ils étaient 130 en 2008, soit moins de 5 taxis pour 10 000 habitants, alors que l'on en comptait plus de 10 pour 10 000 habitants en moyenne dans les métropoles françaises¹⁴. Les services proposés par les plateformes de VTC comme Uber ont donc répondu à une demande pour laquelle l'offre n'était pas suffisante.

Dans un autre registre, les sociétés de livraison à vélo de repas ont permis aux restaurateurs d'envisager de nouveaux débouchés. La start-up nantaise Shopopop propose un service de livraison, effectué par d'autres clients-particuliers, pour les achats chez des commerçants partenaires.

¹⁴ source : Ville de Nantes

¹² Amar N., Viossat L.C., les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale, Inspection Générale des Affaires Sociales (mai 2016)

¹³ source : enquête Auran, observatoire du tourisme



LES PLATEFORMES AU SERVICE DE L'INTÉRÊT COLLECTIF ?

Les plateformes sont souvent, et parfois à tort, associées à l'économie collaborative. Au-delà des aspects purement économiques, les plateformes numériques peuvent à première vue proposer des solutions en réponse à des enjeux d'intérêt collectif.

EN PREMIER LIEU, DES EFFETS POSITIFS À NUANCER

Entre sobriété et consommation compulsive

Les plateformes véhiculent l'espoir de modèles plus sobres et moins consommateurs de ressources. Cinq plateformes d'échange, de vente et de location de biens entre particuliers ont été examinées à la loupe dans une étude sur les liens entre économie collaborative et développement durable¹⁵. Les résultats indiquent qu'elles participent à la réduction de la quantité de déchets, mais qu'elles génèrent aussi de multiples « effets rebonds ». Le consommateur réalise des achats qu'il n'aurait pas envisagés dans le commerce classique. Le vendeur s'offre des produits neufs en comptant sur les revenus tirés de la revente. Les deux parties sont prêtes à effectuer des trajets importants pour procéder à l'échange. En définitive, le caractère local des échanges est crucial pour réduire les déplacements et garantir un bilan environnemental positif.

Entre lien social et entre-soi

Les plateformes dites « collaboratives » communiquent bien souvent sur le fait de participer à la construction du lien social, notamment par la mise en relation de proximité. Seulement, elles peuvent aussi participer à poursuivre voire à intensifier les discriminations et les communautarismes, soit par leurs algorithmes d'appariement soit par le libre choix de l'utilisateur^{16,17}.

LES OFFRES DES PLATEFORMES SE FROTTENT AUX POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Des compléments aux services publics

Les plateformes proposent des alternatives, mêlant mutualisation et partage, qui peuvent répondre à des enjeux de développement local. On assiste à une multiplication des solutions à destination des usagers de la ville : covoiturage, recherche d'emploi,

financement de projet associatif ou entrepreneurial, achat et vente de biens d'occasion, livraison en zone urbaine... Les services proposés par les plateformes arrivent parfois en complément des services publics. Le dispositif Nantes City Lab, lancé en 2017, facilite l'expérimentation grandeur nature de solutions innovantes et pourrait donc permettre d'évaluer l'impact des offres des plateformes en lien avec les services publics déjà déployés.

Concrètement ?

- Pour son lancement sur Nantes Métropole en septembre 2017, la société Wayzup offre deux trajets domicile-travail aux covoitureurs détenteurs de la carte Libertan.
- LISEA a sélectionné trois start-up (Haïku, Oui-hop et Tako) en mai 2017 pour expérimenter leurs applications dans l'environnement proche de la gare Saint-Jean à Bordeaux pour des solutions de transport « dernier kilomètre » domicile-travail.
- Un collectif nantais de plateformes de l'économie sociale et solidaire s'est constitué en 2017 autour des entreprises Fairbooking, Wedogood, Colleo, Humaid et de l'association Les Cigales. Leur objectif est de défendre une vision responsable des plateformes numériques et ainsi de mettre l'accent sur les impacts positifs de leurs activités.

Une concurrence avec les politiques publiques locales

Les plateformes peuvent aussi, par les pratiques de leurs usagers, avoir des effets allant à l'encontre de ce qui est considéré comme souhaitable pour la collectivité. À titre d'exemple, l'usage des plateformes de calcul d'itinéraire dans les trajets du quotidien peut favoriser des voies de circulation initialement pensées pour accueillir un volume restreint de riverains ou un certain type de véhicules. En matière d'effets rebonds, on peut aussi penser à l'accidentologie des livreurs à vélo, l'occupation de l'espace public par les travailleurs des plateformes, ou encore la mutation de l'offre de logements locatifs en hébergements touristiques de courte durée.

Concrètement ?

- Les coursiers à vélo des principales plateformes de livraison de repas à domicile ne disposent pas d'un lieu de travail. Ils se retrouvent sur des points de rassemblement fixes dans l'espace public. C'est le cas par exemple de la place de l'Écluse à Nantes qui abrite en permanence les livreurs en attente d'une commande.

15 D. Demailly, Carbone V., Acquier A., Massé D., Roux D., Borel S., Benoit-Moreau F., Guillard V., Parguel B., Berlingen F., Cappello M., de Grave A., Tincq B. (2016). L'économie collaborative, réservoir d'innovations pour le développement durable.

16 Farajallah, Mehdi and Hammond, Robert G. and Pénard, Thierry, What Drives Pricing Behavior in Peer-to-Peer Markets? Evidence from the Carsharing Platform BlaBlaCar (août 2016).

17 Edelman B., Luca M., Svirsky D., Racial discrimination in the sharing economy: evidence from a field experiment, Harvard Business School (septembre 2016)

- Plus de 5 000 logements nantais ont été mis en ligne sur Airbnb depuis le lancement de la plateforme. Les offres d'hébergement proposées sur le site ont été multipliées par un facteur 5 en deux ans sur la ville de Nantes. Plus de 60 % de ces offres concernent des logements loués entiers dont 44 % sont disponibles plus de 3 mois dans l'année¹⁸. Les particuliers loueurs pourraient privilégier la location de courte durée, plus rémunératrice, ce qui aurait un impact sur l'offre locative privée. La Ville de Nantes est en droit d'exiger de la part de chaque loueur de se déclarer en mairie via un télé-service. Les villes de Nice, de Paris et de Bordeaux ont déjà pris des mesures en ce sens.

LA COURSE AUX DONNÉES NUMÉRIQUES

La plateformes des services publics

Les services publics se saisissent aussi du modèle technologique des plateformes numériques afin d'être au plus près des besoins des usagers. C'est notamment le cas du projet numérique de l'actuel gouvernement français qui ambitionne de mettre sur pied un État plateforme plutôt que de multiplier les plateformes d'État.

À Nantes, l'application Nantes dans ma poche regroupe des informations sur les équipements, les événements, les transports ou encore les bons plans dans les commerces de la métropole.

L'exploitation des données publiques et des données personnelles

L'ouverture des données publiques, ou open data, facilite les projets entrepreneuriaux par la mise à disposition d'informations socio-économiques et géographiques. Les plateformes se renforcent ensuite par l'accumulation de données produites par leurs usagers. Leboncoin estime être aujourd'hui le premier site d'annonces d'emplois privés devant Pôle Emploi. Airbnb recense 400 000 offres

d'hébergement en France en 2017¹⁹. Ces collecteurs géants de data seraient alors en capacité d'observer les dynamiques à l'œuvre sur le territoire à partir des données fournies par les services publics et par leurs usagers. Les plateformes seront peut-être même demain plus légitimes aux yeux des citoyens que les pouvoirs publics locaux pour décrypter les tendances et proposer des orientations pour le développement du territoire.

Sous la pression des pouvoirs publics et des usagers, les plateformes numériques prennent aujourd'hui des initiatives allant vers une plus grande transparence autour des données collectées. Airbnb a par exemple mis en ligne le site « dataville by airbnb » qui permet d'avoir accès à une synthèse des principaux chiffres clés liés aux activités de la plateforme. La méthodologie appliquée dans la construction de ces données est néanmoins peu détaillée et l'objectif affiché du site reste de démontrer l'impact positif de la plateforme sur les territoires.

Enfin, les plateformes se rapprochent des collectivités. L'impact économique local de l'activité de ces entreprises constitue un argument supplémentaire à leur développement. Les plateformes s'adressent aussi aux administrations locales pour des aménagements dans leurs champs de compétences. Ces sociétés numériques proposent par ailleurs des prestations de diagnostic et d'analyse sur la base des données qu'elles collectent. C'est aujourd'hui le cas d'Orange avec sa solution de suivi des déplacements Flux Vision. Waze ou encore Uber sont déjà en mesure de proposer ce type de prestation. La question des données est donc cruciale pour la métropole nantaise.

¹⁸ Source : <https://www.airdna.co/>

¹⁹ <https://france.airbnb.com/wp-content/uploads/sites/60/2017/04/EIS-France.pdf>



CONCLUSIONS & ENJEUX

Les plateformes numériques font beaucoup parler mais semblent avoir aujourd'hui un poids faible dans l'emploi de la métropole nantaise. Elles véhiculent néanmoins de nouvelles formes d'emplois, indirects et induits, à quantifier.

Une part importante des pépites et autres start-up nantaises est basée sur un modèle de plateforme. Le retour sur investissement pour la collectivité n'est néanmoins pas évident. L'engouement général pour l'entrepreneur dont la seule proposition de valeur tient dans la plateformes d'une offre déjà existante doit être objectivé...

Les acteurs de l'économie traditionnelle doivent quant à eux être accompagnés pour tenir compte des positions prises par les plateformes numériques dans leurs stratégies de développement. C'est en partie l'objet des actions déjà mises en place sur la région nantaise pour favoriser la transformation numérique des entreprises.

Les usagers de la ville font quotidiennement l'activité des plateformes. La sensibilisation et la responsabilisation des nantais quant aux retombées de leurs usages des plateformes doivent être renforcées. Par ailleurs, les acteurs publics locaux, à commencer par l'Agence d'urbanisme, doivent pouvoir se doter des outils permettant d'inclure l'impact des principales plateformes numériques dans le champ des politiques publiques locales (déplacements, espace public, logement, développement économique, formation, vivre ensemble...).

Enfin, les plateformes numériques ont pris des positions de marché en rassemblant des communautés d'usagers importantes tout en jonglant avec la réglementation. Aujourd'hui, tous ces leaders du numérique soignent leur communication et commandent des études d'impact sur les territoires. Les plateformes numériques seraient-elles finalement en train de devenir des entreprises comme les autres ?

Farajallah, Mehdi and Hammond, Robert G. and Pénard, Thierry, What Drives Pricing Behavior in Peer-to-Peer Markets? Evidence from the Carsharing Platform BlaBlaCar (août 2016)

Edelman B., Luca M., Svirsky D., Racial discrimination in the sharing economy : evidence from a field experiment, Harvard Business School (septembre 2016)

INSEE Analyses, les logements touristiques de particuliers proposés par internet (février 2017)

D. Demailly, Carbone V., Acquier A., Massé D., Roux D., Borel S., Benoît-Moreau F., Guillard V., Parguel B., Berlingen F., Cappello M., de Grave A., Tincq B. L'économie collaborative, réservoir d'innovations pour le développement durable (2016).

Amar N., Viossat L.C., Les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale, Inspection Générale des Affaires Sociales (mai 2016)

Rapport du député Pascal Terrasse portant sur le développement de l'économie collaborative, remis au Premier Ministre (février 2016)

Cabinet Astères, l'économie urbaine du partage (2017)

La Fabrique écologique, Villes et territoires en partage, l'économie collaborative au service des territoires (avril 2015)

Conseil National du Numérique, Neutralité des plateformes (mai 2014)

BCC, Étude sur l'impact économique du développement des véhicules de transport avec chauffeur (novembre 2016)

Astères, Uber une innovation au service de la croissance (janvier 2016)

Commission Européenne, Flash Eurobarometer 438 "The use of collaborative platforms" (mars 2016)

Nera Economic Consulting, Airbnb's Global Support to Local Economies: Output and Employment (mars 2017)

Grand Lyon, Millénaire 3, Plateformes numériques et territoires : quels enjeux pour la collectivité ? (octobre 2016)

Dossier piloté par Thomas Biancu (Chef de projet) avec l'appui de l'équipe de l'Auran

Pour aller plus loin